



Wijma Cameroun S.A.

Siège Social
Avenue de Gaulle
Bonanjo, Douala
B.P. 1616 DOUALA
CAMEROUN
Tél. : (237) 33 43 07 11
(237) 33 42 80 22
(237) 79 53 83 01
Fax : (237) 33 42 33 69
Internet: www.wijmadouala.com
wijma.douala@wijma-cm.com

USINE :
SCIERIE BIDOU
B.P. 108 Kribi
Tél. : (237) 79 53 83 08
Fax : (237) 79 53 83 11

Résumé public de l'aménagement et de la démarche FSC pour l'UFA 09-024

Version 3 Juin 2012

CONTENU

1	<i>Politique environnementale de Wijma Cameroun</i>	5
2	<i>suivi et verification de la légalité des productions Wijma Cameroun</i>	7
2.1	Achat de bois de Wijma Cameroun	7
2.2	Contrôle et mise à jour de la législation	7
3	<i>Gestion durable forestière</i>	8
3.1	Le plan d'aménagement de l'UFA 09-024	8
3.1.1	Introduction	8
3.1.2	Les caractéristiques biophysiques de la forêt.....	8
3.1.2.1	Informations administratives	8
3.1.2.2	Nom, situation administrative.....	8
3.1.2.3	Superficie.....	8
3.1.2.4	Situation géographique	9
3.1.3	Facteurs écologiques	9
3.1.3.1	Topographie.....	9
3.1.3.2	Climat	9
3.1.3.3	Géologie et pédologie.....	10
3.1.3.4	Hydrographie.....	11
3.1.3.5	Végétation	11
3.1.3.6	Faune	11
3.1.3.7	Produits Forestiers Non Bois d'Œuvre (PFNBO).....	12
3.1.3.8	Régénération forestière.....	12
3.1.4	Environnement socio – économique	12
3.1.4.1	Caractéristiques démographiques	12
3.1.4.2	Activités de la population	13
3.1.4.3	Vie associative et structures de développement	13
3.1.5	Activités industrielles.....	14
3.1.5.1	Exploitations et industries forestières (sociétés, superficie et titres, espèces exploités, production, transformation, marchés).....	14
3.1.5.2	Extraction minière	14
3.1.5.3	Agro – industries	14
3.1.5.4	Pêche industrielle	14
3.1.5.5	Tourisme / écotourisme	14
3.1.5.6	Barrage hydro-électrique	14
3.1.6	Les infrastructures.....	14
3.1.7	Etat de la forêt	16
3.1.7.1	Inventaires	16
3.1.7.2	Synthèse des résultats d'inventaire d'aménagement	16
3.1.7.3	Mortalités	16
3.1.7.4	Diagnostic sur l'état de la forêt.....	17
3.1.8	Aménagement proposé.....	18
3.1.8.1	Objectifs d'aménagement assignés à la forêt.....	18
3.1.8.2	Affectation des terres et droits d'usage	18
3.1.9	Aménagement de la série production.....	19
3.1.10	Blocs d'aménagement quinquennaux	19
3.1.11	Régimes sylvicoles spéciaux.....	20
3.1.12	Programme d'interventions sylvicoles.....	21
3.1.13	Programme de protection	21
3.1.14	Activités de recherche.....	21
3.1.15	Participation des populations à l'aménagement des forêts	23
3.1.15.1	Cadre organisationnel et relationnel	23
3.1.15.2	Modes d'interventions des populations dans la forêt.....	23
3.1.15.3	Evolution des relations populations - forêt.....	24

3.1.15.4	Participation des populations.....	24
3.2	Forêts à Haute Valeur pour la Conservation.....	26
3.3	Limites de l'UFA	27
3.3.1	Etablissement de limites artificielles provisoires.....	27
3.3.2	Etablissement selon classement final.....	27
3.3.3	Contrôle et surveillance des limites artificielles	28
3.4	Signalement des autorités en cas d'infractions dans l'UFA	29
3.5	Traçabilité des produits forestiers	29
3.6	Clôture des assiettes de coupe	29
3.7	Contrôle de qualité des ouvrages spéciaux dans l'assiette.....	29
3.8	Gestion des aires protégées	30
3.9	Espèces protégées	31
3.9.1	Espèces commerciales protégées	31
3.9.2	Marquage des arbres d'avenir	31
3.9.3	Semenciers	31
3.9.4	Espèces rares et endémiques protégées.....	31
3.10	Le traitement des déchets	32
3.11	Produits toxiques utilisés	35
4	<i>Gestion de l'environnement socio-economique de Wijma Cameroun.....</i>	36
4.1	Information des ouvriers	36
4.1.1	Formation des employés	36
4.1.2	Traitement des blessures et accidents de travail	36
4.2	Information des populations.....	37
4.2.1	Composition du comité de suivi	37
4.2.2	Fonctionnement du comité.....	37
4.2.3	Arbitrage par le comité de suivi.....	38
4.3	Résolution des conflits.....	38
4.3.1	Classement des plaintes	38
4.3.2	Contrat du concerné	38
4.3.3	Incapacité de résolution directe	38
4.4	Calcul des compensations pour dégâts de plantations	39
4.4.1	Introduction.....	39
4.4.2	Témoins.....	39
4.4.3	Traitement d'une plainte	39
4.4.4	Analyse d'une plainte	40
4.4.5	Non résolution.....	40
4.4.6	Comité d'analyse en cas de non résolution du conflit	40
4.4.7	Rapport final	40
4.5	Plan des investissements sociaux.....	40

Introduction

Le groupe Wijma s'est doté d'une politique environnementale depuis l'année 2002. Un des objectifs principaux de cette politique environnementale est de travailler avec des bois venant de ressources gérées durablement.

L'objectif de cette politique est la certification des UFA Wijma Cameroun et partenaires en prouvant la légalité des opérations selon le référentiel OLB de Bureau Veritas et les principes / critères FSC Forest Management.

Au Cameroun, la société WIJMA CAMEROUN S.A. est attributaire et gestionnaire de deux UFA (09-021 et 09-024), ses partenaires Cafeco SA, Scieb Sarl et CFK SA sont attributaires et gestionnaires des UFAs 09025, 09022 et 11005.

Toutes ces UFA sont certifiées selon le référentiel OLB de Bureau Veritas. Les UFA 09-021, 09-024 et 11-005 et 09-022 sont certifiés FSC Forest Management.

Les sites de transformation associés à ces concessions forestières (scieries de Bidou, Nguti et Campo) sont certifiés FSC Chain of Custody.

Le résumé du Plan d'Aménagement et des directives FSC pour l'UFA 09024 a été élaboré sur la base du Plan d'Aménagement de l'UFA 09024 approuvé par l'administration forestière du Cameroun. Des informations d'études complémentaires et des dispositions prises dans le cadre du processus FSC ont été ajoutées à ce document.

L'ensemble de ces méthodologies est à appliquer par tous les membres de la société à leur niveau.

Fait à Douala, le 15 mai 2012

1 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE WIJMA CAMEROUN

Conscient de l'impact de ses activités sur le milieu naturel, la société WIJMA CAMEROUN met en œuvre une gestion respectueuse de l'environnement depuis la ressource en forêt jusqu'au produit commercialisé sorti de ses usines de transformation.

Elle s'est donnée pour objectif de certifier 100% de ses activités selon le schéma de certification FSC* ou tout autre schéma reconnu, garantissant ainsi à ses clients l'origine et la production responsable de son bois.

A ce titre WIJMA CAMEROUN s'engage à :

➤ Respecter la législation forestière

La réglementation en matière d'exploitation et de transformation des ressources forestières sera toujours suivie et appliquée rigoureusement (mise en œuvre des plans d'aménagement, pratique de l'exploitation à faibles impacts, respect des NIMF...). WIJMA CAMEROUN facilitera les missions de suivi et de contrôle des organismes de l'état.

➤ Développer la participation des populations à la gestion forestière

L'implication des populations riveraines dans la gestion forestière responsable sera encouragée aux travers les plateformes de concertation mises en place afin de prendre en compte leurs intérêts socioculturels dans la gestion de la ressource. WIJMA CAMEROUN appuiera des projets sociaux sur demande des populations riveraines et prendra toutes les dispositions en compte pour éviter les conflits.

➤ Uniquement se fournir en bois de source légale et donner la priorité au bois certifié

WIJMA CAMEROUN aura comme priorité de n'acheter que du bois ayant au minimum une certification d'origine légale reconnue. En cas de nécessité de se fournir en bois non certifié, WIJMA CAMEROUN sélectionnera ses fournisseurs en fonction de leur respect des normes environnementales et sociales en vigueur.

➤ Protéger les espèces et écosystèmes à haute valeur pour la conservation

Les arbres d'avenir ou semenciers, les espèces fauniques ou floristiques rares, endémiques ou en danger, les écosystèmes à valeur culturelle ou de protection sont identifiés et préservés de toutes activités d'abattage.

➤ Minimiser les impacts environnementaux négatifs sur l'environnement

WIJMA CAMEROUN a mis en place des procédures opérationnelles rigoureuses permettant de limiter les impacts environnementaux de ses activités notamment celles concernant l'ouverture des routes forestières, la rationalisation et gestion responsable des déchets et la rationalisation de l'utilisation de produits chimiques.

➤ Encourager les activités de recherche et de développement

Afin de comprendre et maîtriser la dynamique de sa ressource, WIJMA CAMEROUN a mis en place un partenariat à long terme avec des organismes de recherche et développement, et intègre les résultats obtenus dans sa stratégie d'aménagement.

➤ Mobiliser son personnel autour de valeurs citoyennes

La politique managériale et la gestion des ressources humaines de WIJMA CAMEROUN sont basées sur des valeurs de respect, de confiance et d'équipe. WIJMA CAMEROUN s'engage à améliorer les conditions de travail et à toujours être une entreprise citoyenne dans laquelle son personnel trouve une source de développement personnel et professionnel notamment au travers la sécurité du travail et l'accès à la formation, la communication interne. WIJMA CAMEROUN mène également une politique en pointe pour la lutte contre le VIH SIDA.

**FSC : Forest Stewardship Council, marque identifiant les bois issus de forêts gérées dans le respect de normes environnementales, sociales et économiques rigoureuses*

- Maintenir la performance, l'efficacité et l'amélioration de son système de gestion environnementale

LE SERVICE DE LA GESTION DURABLE ET DES CERTIFICATIONS à la mission de suivre, contrôler et améliorer les procédures de WIJMA CAMEROUN. Ce service rattaché directement à la direction générale a les moyens et l'autorité nécessaires pour garantir la pérennité et l'amélioration continue d'un système de gestion harmonieux, durable et responsable de l'exploitation et transformation des ressources forestières.

Le maintien de ces objectifs demande l'implication de tous aussi bien de l'équipe dirigeante par son engagement moral que de l'opérateur par son action sur le terrain.

Fait à Douala, le 29 mai 2012 (Version 13)

Le Président Directeur Général

Maarten WIJMA

2 SUIVI ET VERIFICATION DE LA LEGALITE DES PRODUCTIONS WIJMA CAMEROUN

2.1 Achat de bois de Wijma Cameroun

WIJMA CAMEROUN possède actuellement une surface de 166.441 hectares de forêt sous sa gestion. Cette surface est capable de produire d'entre 50.000 et 70.000 m³ annuellement selon les essences exploitées.

Pour assurer la production dans les deux sites de transformation, des achats tiers sont nécessaires.

Afin de respecter ses engagements environnementaux et correspondre aux exigences FSC/OLB, une politique d'achat de bois et de traçabilité est mise en place.

Selon la politique environnementale du groupe, tout bois utilisé par Wijma doit être d'origine connue et légale. L'idéal serait d'acheter du bois uniquement certifié pour sa légalité, mais ce bois est peu disponible. Cela contraint WIJMA CAMEROUN à acheter des bois non certifiés pour lesquels elle vérifie l'origine et la légalité.

Pour assurer la légalité de ces achats, WIJMA CAMEROUN achète uniquement des bois:

- De sociétés ayant des titres valides;
- Venant des forêts attribuées selon les normes en vigueur avec des titres valides;
- Respectant les normes nationales en termes de dimensions;
- Marqué selon les normes nationales;
- Qui peuvent être librement négociés (essences non CITES);
- Avec toute la documentation en règle;
- De sociétés prêtes à déclarer que les bois correspondent aux normes pour le Bois Contrôlé selon critères FSC, (quant il s'agit de bois certifié).

Des bois issus d'autorisations d'enlèvement, où de ventes aux enchères ne peuvent être achetés par WIJMA CAMEROUN.

Pour les bois contrôlés FSC, WIJMA CAMEROUN s'engage à respecter le standard STD-FSC-40-005 V2 qui stipule que les produits ne doivent pas être du :

- Bois récolté illégalement;
- Bois récolté en violation avec des droits traditionnels et civils;
- Bois récolté dans des forêts dans lesquelles les attributs de Haute Valeur pour la Conservation (HVC) sont menacés par les activités de gestion;
- Bois issu des forêts évoluant en plantations ou autres usages non forestiers du sol;
- Bois issu des forêts dans lesquelles des arbres génétiquement modifiés ont été plantés.

Fait à Douala,
Le 2 mai 2007

2.2 Contrôle et mise à jour de la législation

Pour s'assurer que la société travaille conformément aux lois du Cameroun, un système de veille à été installé pour collecter et archiver les lois, décrets et arrêtés publiés et les responsables de chaque secteur sont informés. Une recherche permanente des textes et décrets internationaux est faite.

3 GESTION DURABLE FORESTIERE

3.1 Le plan d'aménagement de l'UFA 09-024

3.1.1 Introduction

Le plan d'aménagement de la concession 09-024 a été élaboré sur base d'un inventaire exécuté par Ets MESS en 2011 selon les normes nationales. Les données de ce sondage ont été contrôlées et approuvées par le MINEF. Les résultats de l'inventaire ont été traités avec le logiciel TIAMA. Une étude de faune a été exécutée par WWF en décembre 2008.

Le plan a été élaboré selon l'arrêté 0222 de mai 2001.

L'UFA 09-024 est séparé du Parc National de Campo Ma'an par la rivière le Ntem et fait partie intégrante de l'Unité Technique Opérationnelle (UTO) de Campo Ma'an.

Le plan d'aménagement de l'UFA 09-024 prend en compte les aménagements proposés par l'UTO Campo Ma'an.

3.1.2 Les caractéristiques biophysiques de la forêt

3.1.2.1 Informations administratives

Résumé des informations administratives	
Pays	Cameroun
Région	Sud
Département	Vallée-du-Ntem
Arrondissement	Ma'an
No. UFA	09-024
No. Concession	1037
No. Convention provisoire	001 CPE/MINEF/SG/DF
No. du Cahier des Charges	001 CPE/MINEF/SG/DF
No. du Décret de classement	
Concessionnaire	Wijma Cameroun SA
Licence Concessionnaire	74/295 du 10 avril 1974
Date approbation	16-06-2004
Surface	73.318 hectares

Tableau 1: Détails administratives sur l'UFA 09-024

3.1.2.2 Nom, situation administrative

La convention provisoire concerne un territoire de 73.318 hectares dans le domaine Forestier Permanent désigné comme étant la concession forestière no 1037 et dont les limites sont fixées par celles de l'Unité Forestière d'Aménagement no 09-024.

3.1.2.3 Superficie

La superficie de l'UFA 09-024 était de 76.002 hectares au moment de la signature de la convention provisoire. Le tracé des limites sur la carte selon la description dans la convention provisoire a donné une superficie de 73.318 hectares.

3.1.2.4 Situation géographique

L'UFA est située dans l'Arrondissement de Ma'an, Département de la vallée-du-Ntem, Région du Sud, entre les latitudes Nord 2°10'59" et 2°25'59" ' et les longitudes Est 10°11'57" et 10°39'57". L'UFA 09-024 est limitée vers le nord-ouest par le fleuve Ntem, vers l'est par les marécages du Ntem et vers le sud par la frontière avec la Guinée équatoriale.

3.1.3 Facteurs écologiques

3.1.3.1 Topographie

L'UFA 09-024 est dominé par le vaste plateau sud – camerounais, avec des altitudes moyennes situées entre 400 et 500 mètres. Par endroit, le relief est quelque peu accidenté.

3.1.3.2 Climat

La zone de l'UFA 09-024 est soumise à un climat équatorial des régions intérieures. Quatre saisons se succèdent dans l'année :

- Une grande saison sèche très marquée de juin à août
- Une grande saison de pluie de septembre à novembre
- Une petite saison sèche de décembre à février
- Une petite saison de pluie de mars à mai

Toutefois, ce climat est pluvieux toute l'année. Mai et octobre sont les mois les plus pluvieux de la localité.

La pluviométrie annuelle se situe autour de 1600 mm et la température moyenne est d'environ 24,1°C (Olivry, 1986 ; TecSult International). L'humidité relative moyenne de la région est élevée (plus de 85 %). L'insolation est comprise entre 1500 et 1750 heures par an. Les vents dominants circulent dans la direction Nord-Ouest et de manière quasi-permanente sur l'année.

Les précipitations moyennes des dix dernières années relevées à la station de Nyabisan sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Mois	Précipitation (mm)	Température (°C)
J	49,9	24,6
F	72,7	25,1
M	183,3	24,9
A	214,2	24,8
M	221,5	24,2
J	85,4	23,9
J	13,0	23,1
A	38,3	22,8
S	162,6	23,6
O	339,9	23,7
N	201,1	24,1
D	52,0	24,0
Total	1634	288,8
Moyenne	136,1	24,1

Tableau 2: Précipitations moyennes des dix dernières années relevées à la station de Nyabisan.

Ces données présentées sous la forme graphique donnent le diagramme ombrothermique suivant :

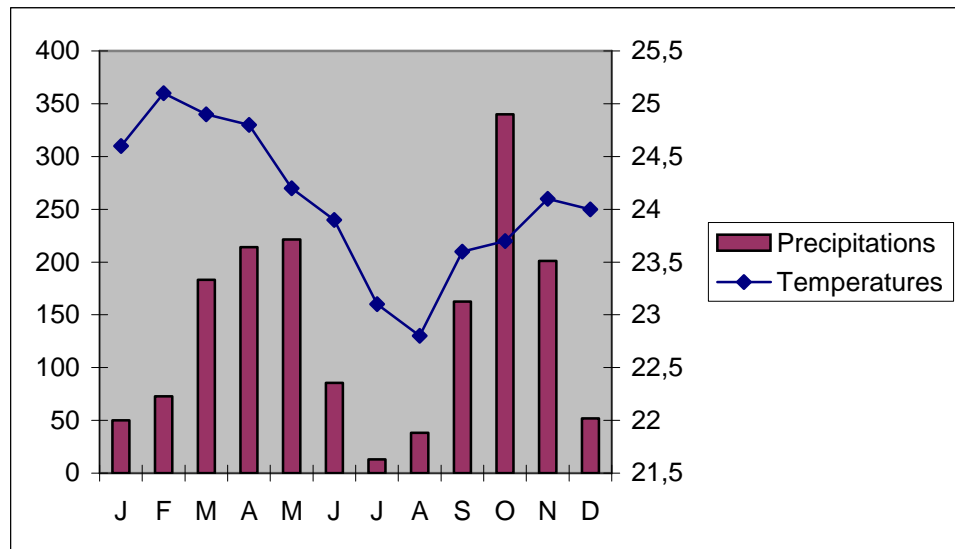


Figure 1 : Diagramme ombrothermique des précipitations

Les températures moyennes mensuelles varient très peu : de 22,8° à 25,1°, soit un écart maximal de 2,3° entre février, le mois le plus chaud et août, le mois le plus frais.

Les précipitations sont considérables, mais peu régulières. La moyenne annuelle de 1634 mm révèle une zone assez arrosée. Octobre est le mois le plus pluvieux avec 339,9mm suivi de mai 221,5 mm et avril avec 214,2 mm.

Les mois de janvier, juillet et août sont des mois écologiquement secs.

3.1.3.3 Géologie et pédologie

La structure géologique de la zone est essentiellement constituée du complexe de base mise en place au précambrien inférieur. Elle est dominée par des roches métamorphiques telles que les gneiss, migmatites, schistes, et quartzites. Sous climat chaud et humide, ces roches produisent des sols acides et pauvres en éléments nutritifs.

On distingue trois types de sols dans la zone de l'UFA 09-024 :

- Les sols peu évolués sur les massifs (petites collines) portent un mince horizon humifère, retenu par les racines très nombreuses. Ce sont des sols très sensibles au défrichage, car la perturbation de la couche superficielle entraîne des risques d'érosion importants.
- Des sols hydromorphes dans les vallées et les bas-fonds ont une capacité d'échanges cationiques plus élevées, mais sont généralement pauvres en cations. Ces sols présentent un potentiel agricole certain, mais requiert toutefois des aménagements importants (drainage, amendement minéraux) pour pouvoir être exploités.
- Les sols ferrallitiques sont des sols jaunes ou rouges développés sur la roche - mère, très acides et très divers, couvrant la majeure partie de l'UFA 09-024.

La majeure partie de l'UFA 09-024 est couverte par des sols ferrallitiques jaunes dérivés de roches métamorphiques. Ces sols, développés sur la roche - mère, très acides et très divers, présentent généralement les horizons suivants :

- Un horizon humifère, de 0 à 10 cm d'épaisseur
- Un horizon argileux jaune, de quelques centimètres à plusieurs mètres d'épaisseur
- Une zone d'altération de la roche - mère, présentant des bandes blanches et de la rouille
- La roche mère.

La plupart des caractéristiques de ces sols a été effacée par les processus d'altération et de pédogenèse extrêmement intenses, donnant lieu à d'excellentes qualités physiques (sols profonds et bien drainés). Si ces sols constituent un excellent support, leurs caractéristiques chimiques sont peu favorables pour les cultures, les éléments nutritifs étant localisés très superficiellement et la capacité d'échange cationique faible gêne la nutrition des plantes et la fixation des éléments minéraux.

3.1.3.4 Hydrographie

Le réseau hydrographique de la zone est dominé par le fleuve Ntem qui est l'un des principaux fleuves du Cameroun. Le Ntem reçoit la Mvila et prend sa source au Gabon. Il draine un bassin versant de 31000 Km² partagé entre le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Cameroun.

A l'Est de l'UFA et plus particulièrement entre les villages de Meyo Ntem et celui d'Evouzok, le Ntem forme quatre bras à écoulement rapide qui se rejoignent en aval du village de Nyabisan pour former un cours unique où la société HFC a installé le bac à câbles.

3.1.3.5 Végétation

Les formations forestières sur sol ferme

L'UFA 09-024 est située dans la Région floristique guinéo-congolaise - Etage de basse et moyenne altitude – Domaines de la forêt dense humide semi-caducifoliée et de la forêt dense humide toujours verte. Elle présente des unités phytogéographiques relevant de deux sous-ensembles : le Secteur forestier semi-caducifolié sensu-stricto et le secteur toujours vert atlantique (nigéro-camerouno-gabonais), district atlantique biafréen.

Dans le secteur forestier semi-caducifolié sensu-stricto, on distingue :

- **les forêts mixtes, semi caducifoliées et toujours vertes atlantiques, avec prédominance de forêts semi-caducifoliés** qui représentent une zone de transition, où dominent les éléments de forêts semi-caducifoliées. Ce type forestier est surtout présent au Nord de l'UFA ;
- **le faciès de dégradation prononcée de forêts semi-caducifoliées** qui est présent en taches isolées correspondant à une occupation humaine ancienne ou récente, ou le long des voies de communication. Les lianes connaissent un développement important dans ce faciès de dégradation.

Dans le secteur forestier toujours vert atlantique – district atlantique biafréen, on distingue :

- **les forêts mixtes, toujours vertes atlantiques et semi-caducifoliées, avec prédominance de forêts semi-caducifoliées** qui constituent une zone de transition, où dominent les éléments de forêts semi-caducifoliées. Ce type forestier est présent sur la grande majorité du territoire de l'UFA.
- **le faciès de dégradation prononcé de forêts toujours vertes – District atlantique oriental et central** qui est faiblement représentatif car il est difficile de le séparer des autres faciès de dégradation prononcée d'autres types de forêts toujours vertes.

Les forêts édaphiques

Elles peuvent être de quatre types :

- **les forêts ripicoles colonisatrices** qui sont des groupements arbustifs ou préforestiers qui terminent normalement l'hydrosérie, le long des cours d'eau;
- **les forêts riveraines** qui occupent des zones d'alluvionnement sur les rives des cours d'eau et les îles des grandes rivières ;
- **les forêts périodiquement inondées** qui occupent des sites inondables, tels que les terrains bordés par des levées naturelles le long des rivières et les zones d'alluvionnement dans les interfluves ;
- **Les forêts marécageuses** qui sont très largement répandus en Afrique tropicale.

3.1.3.6 Faune

L'UFA 09-024 abrite une faune abondante et très variée. Elle occupe une place stratégique dans la préservation de la faune dans l'UTO Campo-Ma'an en général. La quasi - totalité des espèces fauniques

du parc se trouve dans l'UFA. Des inventaires conduits au niveau de l'UTO font état de la présence dans l'UFA de 22 espèces, réparties dans 12 familles et 6 ordres, est ainsi confirmée.

Les inventaires de faune menés en 2000 pour cette UFA par Mathews & Mathews «Primate Populations and Inventory of large and medium sized mammals, Campo Ma'an Area Cameroon», avaient placé 4 zones d'inventaire dans l'UFA 09-024, et une dans les marécages de la rivière Ntem.

L'Etude de faune pour ce plan d'aménagement de l'UFA 09-024 a été exécuté par la WWF Campo. La zone d'étude a été subdivisée en carrées de 3 km x 3 km dans lesquels un transect de 2km chacun est coupé. Un nombre total de 61 transects générant ainsi un effort de collecte de données de 122 km pour une résolution d'environ 9 km² par transect de 2 km a été étudié. L'inventaire de faune faite par WWF en décembre 2008 a confirmé la présence des espèces suivantes :

Animal	Observations
Eléphant	Ouest de l'UFA
Chimpanzé	Nord et Sud de l'UFA
Gorille	Ouest et Sud-Ouest de l'UFA
Sitatunga	Centre-ouest de l'UFA
Buffle	Sud-ouest de l'UFA

Tableau 3: La présence des espèces dans l'UFA 09-024

3.1.3.7 Produits Forestiers Non Bois d'Œuvre (PFNBO)

L'inventaire réalisé avait pour objectif la connaissance du potentiel nutritionnel et pharmacologique de l'UFA 09-024 (fruitiers, lianes, plantes médicinales).

De nombreuses plantes forestières et des arbres seraient susceptibles de fournir des produits pharmaceutiques. Les relevés pharmacopée, regroupant une grande variété de médicaments, sont présents dans la plupart des placettes.

3.1.3.8 Régénération forestière

L'inventaire d'aménagement a inclus un comptage exhaustif des tiges de 10 à 20 cm de diamètre (gaulis), effectué sur les 5 premiers mètres de chaque placette de comptage des arbres, sur des sous-placettes de 0,01 ha.

Ainsi, il apparaît que l'Azobé se régénère bien ; l'Ilomba et le Dabéma se régénèrent assez bien. Les autres essences semblent se régénérer très peu voire mal notamment le Dibétou, le Fraké, l'Iroko, le Movingui, l'Okan, le Tali, le Niové et le Padouk rouge.

3.1.4 Environnement socio – économique

3.1.4.1 Caractéristiques démographiques

La population de l'UFA 09-024 concerne 10 villages de l'arrondissement de Ma'an, répartis entre les deux boucles de Ntem. Dans la zone d'influence de l'UFA 09-024, 48% de la population ont moins de 15 ans et 10% plus de 50 ans.

Depuis 2003, les immigrations sont plutôt rares alors qu'en revanche un départ significatif des populations est notable, notamment pour les villages Nsengou et Evouzok. Les femmes représentent plus de la moitié des émigrants, partant se marier à Ma'an ou Ebolowa, voire dans les pays limitrophes : Guinée-équatoriale, Gabon. Les jeunes, quant à eux, quittent les villages à la « recherche des meilleures conditions de vie », notamment dans les localités voisines de Niété ou Bidou, avec la présence d'industries de transformation de bois et d'agro-industrie, gros employeurs de main-d'oeuvre.

Il existe également un phénomène d'immigration des équato-guinéens, qui réalisent des échanges commerciaux avec les camerounais.

3.1.4.2 Activités de la population

Les activités économiques des habitants des villages des deux boucles du Ntem sont :

- l'agriculture sur brûlis basée sur les cultures vivrières (manioc, plantain, igname, macabo, maïs, patate douce et ananas) et la culture du cacao ;
- la chasse ;
- la pêche du poisson courant, du silure, des carpes, du crabe et des crevettes d'eau douce ;
- la cueillette des PFNBO, des graines de Moabi ou de Cola, des fruits de Rikio ou de Kanda, ou de l'Afromomum, des escargots, de champignons ou de miel;
- la vannerie ;
- le petit commerce et le petit élevage (volaille, chèvre, porc) ;
- la récolte de vin de palme, ou de raphia, est une activité présente dans tous les villages. Il existe le vin des femmes et le vin des hommes.

L'agriculture reste la principale activité économique des populations. 97% des ménages pratiquent l'agriculture comme activité dominante, 75% pratiquent la chasse, 46% la pêche, et 32% la cueillette de produits forestiers. Les populations locales ont des activités liées à la forêt qui s'étendent sur une grande partie de l'UFA.

Chaque village est dirigé par un chef de 3^{ème} degré désigné par les populations. Il existe deux chefs de 2^{ème} degré, chefs de canton (à Aloum 1 pour la Boucle du Ntem 1 et à Evouzok pour la Boucle du Ntem 2) : leur pouvoir est respecté par les chefs de 3^{ème} degré.

3.1.4.3 Vie associative et structures de développement

Vie associative

La vie associative n'est pas développée dans la zone d'étude. On peut néanmoins y relever :

- les groupes d'initiatives communes en gestation pour les projets de forêts communautaires dans le canton de la boucle du Ntem I et pour la forêt de protection dans le canton de la boucle du Ntem II ;
- quelques associations des parents d'élèves pour les villages qui ont des établissements scolaires.

Structures de développement

Trois organisations non gouvernementales qui interviennent dans la zone du projet ont été identifiées. Il s'agit de :

- Organisation pour la Nature, l'Environnement et le Développement dont le siège est à Nyabisan ;
- Stratégie d'Appui au Genre et à la Gestion Environnementale Durable (SAGED) avec pour siège Ma'an ;
- Cercle de Promotion des Forêts et d'Initiative Locales de Développement (CEPFILD) dont le siège est à Ma'an.

Ces 3 ONG accompagnent les populations riveraines de l'UFA 09-024 dans la structuration et l'élaboration des plans simples de gestion de leurs forêts communautaires. Ces dernières sont en partenariat avec WWF (World Wide Fund for Nature), ICRAF (International Centre for Research in Agroforestry) et SNV (Organisation Néerlandaise pour le Développement) pour appuyer les populations dans la gestion des ressources naturelles.

Quant aux structures traditionnelles d'encadrement des populations que sont le ministère de l'agriculture (MINAGRI) et le ministère de l'environnement et des forêts (MINEF), elles sont absentes dans la zone. Bien que présente dans l'arrondissement de Ma'an, elles n'y exercent pas leurs activités alors qu'un bac à câbles permet la traversée du fleuve Ntem.

Un projet d'accompagnement socio-économique de Memvé'élé (PASEM) va intervenir dans la zone, pour développer des mesures d'accompagnement socio-économique, sur base des bénéfices générés par la construction et la mise en œuvre d'un barrage hydro-électrique à Memve'élé.

Des instances de concertation, impliquant les populations locales dans la gestion forestière de l'UFA, ont été mises en place au travers un Comité de Suivi du Plan d'Aménagement et, plus récemment, des Comités Paysans Forêts.

3.1.5 Activités industrielles

3.1.5.1 Exploitations et industries forestières (sociétés, superficie et titres, espèces exploités, production, transformation, marchés)

Les activités forestières sont dominantes dans la zone. L'économie de cette zone repose également sur les activités forestières. C'est ainsi que, tout autour de l'UFA 09-024, l'on trouve :

- l'UFA 09-020 qui est attribué à CUF ;
- l'UFA 09-021 qui est attribué WIJMA ;
- l'UFA 09-022 qui est attribué à CFK;
- l'UFA 09-023 qui est attribué à CUF .
- l'UFA 09-025 qui est attribuée à la SCIEB.

Les projets de forêts communautaires sont en gestation actuellement dans la localité. Ce sont des activités susceptibles de procurer de l'argent aux populations riveraines de l'UFA 09-024 et d'alléger la pauvreté dans la zone.

3.1.5.2 Extraction minière

L'UFA 09-024 ne connaît pas d'activités d'extraction minière autre que l'extraction de gravier pour la construction des routes. Vu la distance entre l'UFA et la route principale au nord-ouest de l'UFA, cette activité ne concerne que l'exploitation forestière et est donc de caractère très réduit.

3.1.5.3 Agro – industries

Les agro-industries camerounaises les plus proches sont les sociétés HEVECAM (plantation industrielle de Hévéa) et SOCAPALM (plantation industrielle de Palmier à huile) à Kribi.

3.1.5.4 Pêche industrielle

Il n'existe pas de pêche industrielle dans l'UFA 09-024.

3.1.5.5 Tourisme / écotourisme

Comme lieu touristique dans la zone, on peut citer le Parc National de Campo-Ma'an qui est adjacent à l'UFA 09-024 et la chute de Menvé'ele non loin du village de Nyabisan.

L'opérationnalisation des structures d'hébergement et de restauration contribuerait à diversifier les sources de revenus des populations avoisinantes de la chute de Menvé'ele et du parc.

3.1.5.6 Barrage hydro-électrique

Pour faire face à la situation énergétique du Cameroun caractérisée par une production insuffisante d'électricité, le Gouvernement camerounais a opté pour la construction de barrages hydroélectriques, dont celui de Memvélé sur le fleuve Ntem, situé en zone périphérique de l'UFA 09-024. Dans le projet d'aménagement, l'usine hydro-électrique serait implantée dans le territoire de l'UFA.

3.1.6 Les infrastructures

Réseau routier

Les infrastructures routières sont inexistantes sur la boucle Ntem 2, notamment aucune route ne relie le chef lieu de Canton, Evoukok, et il est très difficile de circuler entre les villages. Seuls des sentiers, praticables à pied et entrecoupés de marécages qui nécessitent parfois leur traversée en pirogue, permettent de relier les villages entre eux. Aujourd'hui, le désenclavement de la zone est l'une des préoccupations majeures des habitants des villages de la boucle du Ntem 2.

La situation est différente dans les villages de la boucle du Ntem 1 : Aloum 1, Aya'amang et Melen sont accessibles en véhicule, en traversant le Ntem par le bac de la société WIJMA CAMEROUN. Le village Ngo'ambang demeure enclavé, car aucune route ne le relie aux autres villages de la boucle du Ntem 2.

Réseau scolaire

Tous les villages disposent d'une école primaire à cycle complet, à l'exception des villages de Meyos et de Mekondem. La présence d'écoles dans presque tous les villages relève de la volonté des parents à vouloir scolariser leurs enfants, en s'investissant dans la construction des écoles.

L'enseignement secondaire est dispensé dans les localités environnantes de Nyabissan et de Ma'an.

La véritable difficulté est le nombre insuffisant d'enseignants et de salles de classe. Les enseignants sont très souvent des maîtres vacataires payés par les associations de parents d'élèves.

Institutions de santé

La couverture sanitaire dans la zone est très faible. Seul le village d'Aya'amang dispose d'un centre de santé. Il est ouvert une fois par semaine. Le personnel de santé affecté à ce centre est rarement sur place, restant davantage à Ma'an.

Dans le village de Nyabissan, il y a un dispensaire peu équipé qui traite les cas urgents qui sont ensuite évacués vers les hôpitaux de Ma'an ou d'Ebolowa.

Une élite locale a mis en place une caisse à pharmacie villageoise à Nsengou pour les soins de première nécessité.

La santé des populations est assurée par la médecine traditionnelle : chaque village dispose d'un tradi-praticien. De même, chaque village dispose d'une accoucheuse.

Eau potable

La société WIJMA CAMEROUN a récemment équipé plusieurs villages (Aloum 1, Ava'amang et Melen) de puits d'eau. Des élites du village ont aussi installé 2 puits d'eau munis de pompes manuelles dans le village d'Aya'amang. A part les habitants de ces villages, les autres consomment l'eau des cours d'eau et ruisseaux environnants.

Electrification

Pour s'éclairer, les habitants de la zone utilisent les lampes tempêtes et les bougies. Les villages de Nsengou, Evouzok, Nkolabui et Aya'amang disposent de groupes électrogènes achetés avec l'argent de la redevance forestière. La cuisine est faite exclusivement au feu de bois.

Corps de garde

Les corps de garde sont des édifices communautaires qui, dans les villages, permettent aux populations de se retrouver pour échanger autour d'un aspect particulier de la vie sociale : litiges, deuils, mariages, etc. C'est aussi un lieu de rassemblement où les hommes se retrouvent pour partager un repas, un verre de vin de palme, accueillir des hôtes, organiser et tenir des réunions, etc. Aujourd'hui, tous les villages de l'UFA 09-024 sont pourvus d'un corps de garde dont le coût a été assuré par la redevance forestière.

3.1.7 Etat de la forêt

La région de Campo Ma'an est une zone de transition entre la forêt atlantique du sud et celle du nord qui regorge beaucoup d'espèces qui atteignent soit leur limite nord, soit leur limite sud de distribution (Letouzey, 1985). Le site a été un refuge des espèces tropicales d'Afrique Centrale pendant la dernière glaciation du quaternaire. Ça explique la richesse biologique unique avec un couvert végétal riche, dense et diversifié.

La forêt de l'UFA 09-024 est probablement sous influence humaine depuis très longtemps. La présence des Azobé et des Tali (des espèces qui se régénèrent en plein lumière) montre que la forêt a été beaucoup plus ouverte auparavant.

3.1.7.1 Inventaires

Un rapport d'inventaire, réalisé par Ets MESS, a été livré à l'administration en 2011. Le rapport comprend la synthèse des résultats, la carte forestière au 1 : 50 000^{ème} et les résultats des études complémentaires.

3.1.7.2 Synthèse des résultats d'inventaire d'aménagement

L'inventaire d'aménagement a été réalisé d'août 2010 à décembre 2010 avec une intensité de sondage de 0,8% pour les arbres de plus de 20cm de diamètre selon les normes nationales valable à ce temps. Cet inventaire a couvert une superficie de 76.000 hectares. Les résultats sont obtenus à l'aide du logiciel TIAMA.

Les strates forestières cartographiques ont été regroupées en 3 :

- Primaire
 - Dense Humide Sempervirente
 - Dense Humide Sempervirente coupe partielle
 - Dense humide sempervirente inaccessible
- Secondaire
 - Secondaire Adulte
 - Secondaire Adulte coupe partielle
 - Secondaire Jeune
 - Secondaire Jeune coupe partielle
 - Secondaire adulte inaccessible.
- Sol hydromorphe
 - Marécageuse Inondée Temporairement
 - Marécageuse à raphiales.

Lors de l'inventaire, 363 espèces ligneuses ont été relevées. Des essences ont des structures linéaires avec une régénération abondante à l'instar du Bossé clair ou du Doussié rouge. Certains essences présentent une distribution exponentielle décroissante (l'Azobé, le Padouk rouge, l'Aiéélé ou le Tiamia). D'autres présentent une structure en cloche avec un maximum (le Tali, le Fraké, l'Illomba). Des essences présentent des courbes aplaties (Dabéma, Iroko), avec des jeunes tiges qui ne sont pas rares.

Des cartes de répartition des effectifs de quelques essences principales et secondaires ont été produites sous SIG. L'ilomba, le Padouk rouge et le Tali sont très présents dans l'UFA. L'Azobé est présent quasiment partout mais avec des densités variables (plus importantes dans la moitié Est de l'UFA).

3.1.7.3 Mortalités

La mortalité annuelle est fixée à 1% des tiges, et ce également pour toutes les classes de diamètre.

3.1.7.4 *Diagnostic sur l'état de la forêt*

L'ensemble des travaux d'investigation effectués démontre que la forêt de l'UFA 09-024 s'apparentent en majeure partie à une forêt secondaire, toujours en phase de maturation, corrélative à de nombreuses migrations humaines dans cette région, dès le XVIII^{ème} siècle.

L'exploitation forestière y est récente et les défrichements agricoles n'ont que peu d'ampleur dans l'UFA, définie en laissant une zone libre pour le développement des zones agricoles des villages présents principalement sur sa limite nord.

Les nouvelles connaissances à notre disposition sur cette forêt permettent aujourd'hui de bien penser l'ordre de passage en coupe et d'adapter cette révision du plan d'aménagement au potentiel réel de la concession.

3.1.8 Aménagement proposé

3.1.8.1 Objectifs d'aménagement assignés à la forêt

Les objectifs d'aménagement assignés à la forêt visent un maintien de l'intégrité des fonctions écologiques, sociales et environnementales de cette forêt.

L'UFA 09-024 a pour vocation principale la production de matière ligneuse sur une base soutenable, grâce à l'application du présent plan d'aménagement.

Une zone de conservation a par ailleurs été définie, présentée en détail ci-dessous.

L'usine hydroélectrique de Memvé'élé devant s'implanter sur le territoire de l'UFA, une zone spécifique a été délimitée autour de l'usine en projet.

3.1.8.2 Affectation des terres et droits d'usage

L'Unité Forestière d'Aménagement est subdivisée en quatre séries (production, conservation et protection et Complexe industriel) correspondant aux zones soumises à un même régime, tant de la part de la société que de la population riveraine. L'affectation des terres se fait suivant la définition de la série (voir tableau 4 ci-après).

Série	Affectation	Objectif	Surface (ha)	Activité prioritaire	Mode d'identification
Série de production	Production ligneuse	Production de matière ligneuse	62 595	Aménagement forestier Exploitation forestière	Analyse des données d'inventaire d'aménagement sur SIG
Série de conservation	Biodiversité	Maintien de la biodiversité	6 391	Protection de l'écosystème	Travaux de cartographie et analyse des données de l'inventaire d'aménagement
Série de protection	Bande riveraine des cours d'eau	Protection des rives des plans d'eau	4 118	Protection de l'écosystème	Application d'un ratio de 6% (115 ha de zones à fortes pentes y sont inclus)
Série Complexe industriel	Autres	Implantation d'une usine hydroélectrique	214	Production d'énergie	Etudes de faisabilité et étude d'impact du projet

Tableau 4 : Affectation des terres

Droits d'usage

Les interventions de la société et les droits d'usage sont quant à eux adaptés et réglementés en fonction de la série concernée. Les populations riveraines ont le droit d'exploiter, en vue d'une utilisation domestique, certains produits forestiers, fauniques et halieutiques à l'exception des espèces protégées.

Les droits d'usage des populations riveraines varient selon l'affectation de la forêt avoisinante.

Dans le tableau 5 sont citées les diverses activités permises ou défendues dans ces affectations.

Dans l'UFA 09-024, on appliquera sans restriction les droits d'usage prévus par la loi. Nous en rappelons la définition donnée par la loi :

Article 8 : "(1) Le droit d'usage ou coutumier est au sens de la présente loi celui reconnu aux populations riveraines d'exploiter tous les produits forestiers, fauniques et halieutiques à l'exception des espèces protégées en vue d'une utilisation personnelle".

Affectation	Activité sous la responsabilité du bénéficiaire		Activité dans le cadre de l'exercice des droits d'usage par les populations riveraines					
	Exploitation forestière commerciale	Extraction de sable, gravier et latérite	Récolte bois de service	Récolte bambous et rotin	Chasse subsist.	Pêche subsist.	Cueillette subsist.	Passage et agriculture
Production ligneuse								
Conservation								
Bandes riveraines								
Autre								

	Interdit
	Réglementé
	Permis

Tableau 5: Droits d'usage des affectations dans l'UFA 09-024

3.1.9 Aménagement de la série production

Une composition des groupes de la liste des essences aménagées est établie avec au moins 20 essences aménagées, et représentant au moins 75% du volume exploitable des 50 essences les plus commercialisées au Cameroun. La rotation, initialement fixée à 30 ans, est maintenue.

Les diamètres minima d'exploitabilité fixés permettent de garantir un taux de reconstitution des effectifs d'au moins 50 % pour chaque espèce aménagée. Pour 15 essences, il a été nécessaire d'introduire une remontée du DME. Le processus se fait de manière itérative jusqu'à obtenir un taux de reconstitution > 50%.

L'Aiélé, l'Andoung brun, le Bossé clair, le Bossé foncé et l'Eyong voient leur diamètre d'exploitabilité augmenter d'une classe ; le Fraké et le Kossipo augmentent de deux classes ; le Dabéma, le Koto, l'Okan, le Padouk blanc et le Tali augmentent de trois classes.

Le seuil de rareté considéré est la densité de 0,03 tige à l'hectare de diamètre 20 cm ou plus. Cette mesure conduit à retirer de l'exploitation 10 essences : Acajou blanc, Aningre, Ayous, Bubinga rouge, Ekop léké, Ekop ngombe mamelle, Kotibé, Lotofa, Moabi et Mukulungu. La surface productive de la série de production est de 62 595 ha.

L'Alep et l'Emien ne sont pas pris en compte pour le découpage équivolument parce qu'ils sont peu prélevés et ils aggravent le déséquilibre entre le centre et le reste de l'UFA 09-024. Ainsi, Le volume total considéré pour le découpage est donc de 2 634 812 m³.

La forêt de l'UFA est globalement en cours d'évolution vers un climax correspondant à une forêt plus mature, comme on en rencontre plus en profondeur dans le massif forestier d'Afrique Centrale. L'évolution naturelle de cette forêt ne saurait être remise en question par une exploitation forestière raisonnable, qui peut même favoriser la régénération naturelle.

3.1.10 Blocs d'aménagement quinquennaux

Le découpage en blocs quinquennaux iso-volumes ou unités forestières d'exploitation (UFE) se fait grâce aux liaisons entre les données d'inventaire et le SIG du projet d'aménagement développé sous ArcGis 9.3©. Les blocs sont progressivement découpés, et leur superficie utile est obtenue en retranchant les superficies non productives (berges des cours d'eau constituant la série de protection et estimées à 6% de la surface totale de chaque bloc). L'ordre de parcours est le suivant :

Bloc	Assiette	Annee	Surface (ha)
UFE 1	1-1	2006	11 468
	1-2	2007	
	1-3	2008	
	1-4	2009	
	1-5	2010	
UFE 2	2-1	2011	11 376
	2-2	2012	
	2-3	2013	
	2-4	2014	
	2-5	2015	
UFE 3	3-1	2016	13726
	3-2	2017	
	3-3	2018	
	3-4	2019	
	3-5	2020	
UFE 4	4-1	2021	10172
	4-2	2022	
	4-3	2023	
	4-4	2024	
	4-5	2025	
UFE 5	5-1	2026	7147
	5-2	2027	
	5-3	2028	
	5-4	2029	
	5-5	2030	
UFE 6	6-1	2031	12824
	6-2	2032	
	6-3	2033	
	6-4	2034	
	6-5	2035	
Total			66713

Tableau 6: Ordre de passage de l'exploitation dans les blocs d'aménagement

3.1.11 Régimes sylvicoles spéciaux

Les essences assujetties à un régime sylvicole spécial sont les suivantes : **Acajou blanc, Ayous / Obeche, Ebène, Kotibé, Moabi, Aningré R, Bubinga rouge, Lotofa / Nkanang, Mukulungu, Ekop léké, Ekop ngombé mamelle.**

Elles sont interdites à l'exploitation sur toute la durée de la rotation exception faite pour l'Ebène qui nécessite une autorisation spéciale.

3.1.12 Programme d'interventions sylvicoles

Les peuplements forestiers de l'UFA 09-024 seront conduits en futaie irrégulière, la sylviculture en est basée sur des coupes cycliques respectant la durée de rotation fixée et ne prélevant que les plus gros sujets, de diamètre supérieur au DMA.

Les 4735 plants de la pépinière de Ma'an sont destinés aux UFA gérées par Wijma Cameroun dont l'UFA 09-024 en fait partie. A titre indicatif, le Tableau 7 synthétise les travaux d'enrichissement menés dans l'UFA 09-024 depuis 2007.

Tableau 1 : Nombre de plants impliqués dans l'enrichissement des parcs de l'UFA 09-024 (WIJMA, 2010)

Essence	AAC 1.2	AAC 1.3	AAC 1.4	AAC 1.5	TOTAL
Nb parcs	43	44	28	28	
Acajou de Bassam				54	54
Aiélé			79		79
Andok			360		360
Andoung				148	148
Azobé	78			184	262
Bubinga		2		30	32
Dabéma				259	259
Doussié		95			95
Fraké	272		32	34	338
Ilomba		130	80		210
Moabi			51		51
Padouk	120	124			244
Wengué		692	62		754
TOTAL	513	1087	692	737	3029

3.1.13 Programme de protection

L'UFA 09-024 faisant partie du Domaine Forestier Permanent, diverses mesures de protection doivent être mises en œuvre pour y garantir la pérennité de la forêt et de ses fonctions.

Dans le cadre de la protection contre l'érosion, une zone tampon de 30 mètres de part et d'autres des rivières principales (50 m pour le Ntem) est exclue de la superficie productive et sera préservée de l'exploitation. Elle ne sera pas matérialisée sur le terrain mais l'exploitation sera planifiée de manière à éviter tout abattage d'arbres et pénétration d'engins de débardage.

Des actions de sensibilisation à l'interdiction de pratiquer l'agriculture ou toute autre activité illégale dans le périmètre de l'UFA seront menées.

Les hydrocarbures sont stockés dans des citernes étanches, équipées de pompes, et sécurisées par des bacs de récupération.

La surveillance du territoire de l'UFA sera conduite conjointement avec l'administration forestière et les populations riveraines via la convention établie entre la société et le Conservateur du Parc National de Campo - Ma'an.

3.1.14 Activités de recherche

Les activités de recherche à entreprendre dans l'UFA 09-024 sont liées à la gestion durable des forêts. Les orientations indiquées sont :

- la mise en place d'inventaires d'exploitation améliorés (cartographie des tiges, suivi des prélèvements) et d'un suivi de la production transformée et/ou commercialisée ;
- la diversification de la ressource pour conserver un niveau d'activité économiquement souhaitable (des partenariats avec des instituts de recherche) ;
- de mieux cerner la dynamique des peuplements forestiers actuels.

Dans ce cadre, la société WIJMA CAMEROUN a signé le 27 octobre 2008 une convention de collaboration avec le Laboratoire de Foresterie des Régions tropicales et subtropicales (FORTROP) de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGx). Cette convention générale se complète par des conventions particulières signées avec l'association sans but lucratif Nature+ qui gère la plupart des activités de terrain pour FORTROP, dont une convention particulière portant sur les thématiques « Dynamique forestière, enrichissements forestiers et série de conservation ».

Les espèces retenues sont : l'Azobé, l'Okan, le Tali, le Dibétou, le Dabéma, le Movingui et le Padouk rouge.

3.1.15 *Participation des populations à l'aménagement des forêts*

3.1.15.1 *Cadre organisationnel et relationnel*

Pour mener à bien l'aménagement de l'unité forestière d'aménagement n° 09-024, le concessionnaire et l'administration des forêts devront intégrer la participation des populations riveraines. Pour ce faire, il faudra appliquer la méthode d'approche participative prenant soin de l'implication des populations non seulement dans l'exécution mais aussi dans la conception des activités et de leur planning.

Un comité d'intéressés, appelé Comité de suivi, composé de représentants de l'administration, des villages avoisinés, des ONG environnementales et les propriétaires foncières se réuniront régulièrement. Le président du comité informera les membres sur les développements des opérations forestières et le comité discutera le cours des opérations, les doléances et les objections et désirs des intéressés. Le comité fera tout effort pour résoudre les problèmes présentés.

Des comités paysans forêt seront créés dans tout les villages environnantes de l'UFA. Ces comités qui seront la base villageoise du comité de suivi. Les comités paysans forêts sont composés de façon suivant :

- 1 Chef du village
- 1 Membre du comité de développement du village
- 1 Représentant des élites intérieures
- 1 Représentant des élites extérieures
- 2 Représentants des associations de femmes
- 1 Représentant des planteurs
- 1 Représentant des jeunes

Les objectifs de ces comités sont :

- Sensibilisation des populations sur l'aménagement forestier et la loi forestière
- Sensibilisation des populations sur la RFA
- Participation à l'exécution des travaux en forêt (plantation des limites)
- Surveillance et contrôle (surveillance de la limite contre exploitation illégale et braconnage)

Un comité d'arbitrage, indépendant du comité de suivi, sera instauré pour régler les conflits non résolus par le comité de gestion, avant qu'ils ne soient soumis à une Cour de la justice. Ce comité sera composé d'une personne nommée par la société et une personne nommée par la contrepartie. Ces deux personnes se réuniront sous la présidence d'une personne neutre, de préférence avec des antécédents juridiques, choisie par eux deux.

3.1.15.2 *Modes d'interventions des populations dans la forêt*

Les personnes des populations locales à égalité de compétence auront la priorité à l'embauche durant le temps de l'exploitation de l'assiette lors des travaux initiés par le concessionnaire dans la mesure du possible.

Le concessionnaire appuiera les organismes pour le soutien du développement rural.

La loi forestière de 1994 et son décret d'application devront faire l'objet d'une forte vulgarisation par l'état, les ONG et autres partenaires en matière de gestion de la biodiversité.

En cas de dommages aux biens des propriétaires foncières (plantations) par la société, le barème établi à ce sujet par le Ministère de l'Agriculture sera maintenu pour dédommager l'intéressé. En cas de

conflit sur l'étendue des dégâts (nombre d'arbustes, pieds de manioc, etc.), un représentant du département agricole sera juge.

3.1.15.3 Evolution des relations populations - forêt

Les dispositions de la loi n°98/009 du 1^{er} juillet 1998 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 1998/1999 stipulent que 50% de la redevance forestière revient aux communes, dont 10% pour les communautés villageoises riveraines.

Les modalités d'emploi des sommes destinées aux communautés villageoises ont été fixées par voie réglementaire, notamment le Décret n°98/009/P M du 23 Janvier 1998 fixant l'assiette et les modalités de recouvrement des droits, redevances et taxes relatifs à l'activité forestière, et l'Arrêté conjoint n° 0122/MINFI/MINAT du 29 Avril 1998 fixant les modalités d'emploi des revenus provenant de l'exploitation forestière destinés aux communautés villageoises riveraines.

Les populations riveraines seront consultées pour leurs compétences pour la réalisation de certains travaux d'aménagement tel que la matérialisation des limites de l'unité forestière, du bloc d'aménagement, etc.

La société a accordé un don d'environ 5,5 millions F CFA par an réservé aux populations.

Ce fonds couvre des projets tels que la construction de puits d'eau potable, l'approvisionnement en matériel pour des écoles, des centres de santé, etc.

3.1.15.4 Participation des populations

Une rencontre d'échange sera organisée pour contacter la population environnante de l'UFA. L'objectif de cette réunion sera d'informer la population sur les objectifs du plan d'aménagement et sur les effets que ceci peut avoir pour eux. Pendant cette réunion des informations plus détaillées auront été recueillies sur cette population et ses utilisations de la forêt.

Les droits des populations dans cette forêt et les activités défendues, tel que stipulés dans la loi forestière, ont été expliqués. Point important de ces rencontres était la sensibilisation en ce qui concerne la chasse et la faune protégée.

Les objectifs de cette rencontre sont les suivants :

- Connaître la population et ses activités
- Connaître les usages que la population fait de la forêt
- Connaître les diverses potentialités en termes de coopération et conflit.
- Informer la population sur la gestion durable des forêts
- Informer la population sur la possibilité de créer des micro – projets
- Créer une plate-forme dans laquelle la population participe dans la gestion de la forêt.

Lors de cette rencontre un prochain peut être planifié pour créer ensemble avec la population un organe d'échange (comité de suivi).

La composition du comité de suivi pourra être comme suit :

- Représentant de WIJMA (chef d'exploitation et ingénieur de gestion)
- Représentant Commune Rurale de Ma'an
- Représentant UTO Campo-ma'an
- Représentant de la délégation du MINPAT
- Représentant de la délégation MINEF
- Représentant de la délégation MINAGRI
- Représentant élu de chaque village dont la zone villageoise touche l'UFA 09-024 (9 représentants au total)

Pendant la première réunion après la création de ce comité des statuts, des objectifs et le mandat de ce comité seront établis. Après validation par le comité, cette organisation sera officialisée.

Le comité de suivi devra s'occuper des activités ci-après à l'intérieur de l'UFA :

- Informer et sensibiliser les populations sur le plan d'aménagement de l'UFA ;
- Faciliter les partages et échanges d'informations entre les villages ;
- Recueillir, analyser, sélectionner les doléances des populations pour les adresser à qui de droit ;
- Identifier et formuler des projets pour la région à soumettre aux bailleurs ;
- Arbitrage en cas de conflit concernant l'UFA ;
- Suivi de la mise en œuvre du cahier de charge ;
- Programmation des activités ;
- Evaluation des activités planifiées.

Le comité de suivi sera, dès son installation, aussi l'organe indiqué pour la communication avec l'UTO et divers autres acteurs dans la zone.

Le comité de suivi peut aussi sensibiliser la population sur la gestion des RFA.

3.2 Forêts à Haute Valeur pour la Conservation

Les forêts de haute valeur pour la conservation sont un élément important de la gestion durable. Ces forêts méritent une protection spéciale afin de conserver la biodiversité et les services que ces forêts rendent à l'homme.

Pour identifier si les UFA 09-021 et 09-024 sont des forêts de haute valeur pour la conservation, nous avons utilisés plusieurs sources d'information.

Nous avons sollicités les sites Internet des organismes actifs dans la région, nous avons consultés les documents produits sur les UFA et ses zones environnantes et nous avons consultés les populations.

Il est clair que la zone est d'une grande importance pour plusieurs raisons. Dans le tableau ci-dessous il apparaît que les UFA sont des forêts de haute valeur pour la conservation pour 6 raisons.

Les documents qui appuient cette notion et les actions proposées pour éviter que les attributs de la forêt soient menacés sont mentionnés également.

Forêts de Haute Valeur de Conservation au sein de l'UFA 09-024			
Type de Forêt HVC	Présence dans l'UFA	Documents d'appui	Actions menées pour assurer la protection
HVC type 1 : Forêts importants au niveau globale, régionale ou nationale pour la raison des concentrations de biodiversité	Oui	Sites Web de WWF, IUCN, CI, Greenpeace, Amis de la Terre etc.	Exploitation a faible impact Protection des essences endémiques Mise en réserve d'une partie de l'UFA Gestion durable contrôlée selon normes FSC Protection contre défrichement
HVC type 2 : L'unité d'aménagement est inclus dans des paysages forestiers contenant des populations viables de la plupart des espèces locales en des densités naturelles	Oui	Etudes Faune Etudes d'impact environnemental Schéma directeur Parc National Campo - Ma'an	Exploitation a faible impact Protection des essences endémiques Sensibilisation des populations sur des espèces protégées. Respect règlement intérieur (partie chasse) Respect plan d'aménagement Respect protocoles de gestion Protection contre défrichement
HVC type 3 : Aires contenant des écosystèmes rares, menacés ou en voie de disparition	Oui - Zones MRA et SA protégées.	Schéma directeur UTO Eco - régions WWF Hot spot de biodiversité	Exploitation a faible impact Protection des essences endémiques Mise en réserve d'une partie de l'UFA Protection contre défrichement
HVC type 4 : Aires fournissant des services environnementales (par exemple : protection des bassins versants protection contre l'érosion)	Les UFA ont une fonction de filtrage des eaux de pluie.		Exploitation faible impact : respect du protocole de gestion Protection contre défrichement
HVC type 5 : Aires fondamentales pour les premiers besoins des populations locales	Oui	Etude socio-économique Etude d'impact environnementale	Droit de chasse et de cueillette réservé aux populations Contact avec les populations / sensibilisation

Forêts de Haute Valeur de Conservation au sein de l'UFA 09-024			
Type de Forêt HVC	Présence dans l'UFA	Documents d'appui	Actions menées pour assurer la protection
(cueillette et chasse)		Plan d'aménagement Etude PFNL	Protection contre défrichement
HVC type 6 : Aires critiques pour l'identité culturelle et traditionnelle des communautés locales	Oui	Rapports réunion de palabre Etude d'impact Environnementale Etudes socio économiques Etude sites sacrés	Maintien des réunions de palabre Comité de suivi Relevé des endroits à protéger dans l'assiette de coupe et délimitation d'un périmètre de protection.

Tableau 8 : Forêts à Haute Valeur pour la Conservation

Actions suivant cette analyse :

1. Application scrupuleuse du plan d'aménagement et des protocoles de gestion
2. Respect du règlement intérieur
3. Application de la méthodologie d'exploitation à impact réduit
4. Protection de la forêt contre défrichement
5. Identification et protection des plantes endémiques
6. Maintien de contact régulier avec les populations (comité de suivi / réunions de palabre)
7. Maintien de contact régulier avec l'UTO Campo-Ma'an
8. Protection de la réserve déjà créée.
9. Suivi proche de la biodiversité à travers des recherches (Parcours phénologiques).
10. Protection des sites sacrés et culturellement importants de façon appropriée.

3.3 Limites de l'UFA

3.3.1 Etablissement de limites artificielles provisoires

La limite choisie pour l'établissement d'une délimitation provisoire visible (en attendant le classement de l'UFA par les autorités forestières) est celle issue d'un processus participatif de délimitation résultant du comité de classement et de sa mission sur le terrain effectué par le MINFOF.

Les limites naturelles constituées de cours d'eau sont suffisamment reconnaissables sans signalisation. Ces cours d'eau étant assez importants, ils ne seront pas aisément franchis dans le but d'une exploitation illégale et ne nécessitent pas une surveillance aussi intensive que les limites artificielles.

La délimitation définitive doit être celle issue du processus de classement, en attendant le document de classement.

Un layon provisoire où des pancartes sont positionnées entre les points de repère GPS de la limite artificielle en liant les limites naturelles pertinentes.

Des panneaux de signalisation sont placés aux endroits où les limites de l'UFA croisent toute piste et route.

3.3.2 Etablissement selon classement final

Des pépinières sont prévues pour la production de plants nécessaires à l'établissement de la limite vivante. La largeur des layons et toute opération concernant les limites sont prévues selon les modalités de l'arrêté 0222.

3.3.3 Contrôle et surveillance des limites artificielles

La limite en cours de matérialisation définitive a été marquée avec des panneaux signalant le numéro GPS tout les 500 mètres. Des étiquettes prédécoupées avec le même numéro GPS sont rattachées en dessous.

Le contrôle de la limite se fait maintenant chaque année. L'équipe de contrôle doit passer sur les limites et retrouver tout les points avec leurs panneaux. Ils sont tenus de rouvrir la limite et de ramener une des étiquettes de contrôle prédécoupé.

Pendant leur passage ils doivent documenter tous les endroits où un franchissement de la limite a eu lieu, prendre des photos et repérer le point GPS. Ils décrivent la nature du franchissement et l'intensité

3.4 Signalement des autorités en cas d'infractions dans l'UFA

WIJMA CAMEROUN SA informe les populations riveraines sur ce qui est permis ou pas en forêt. La société n'a pas de pouvoir judiciaire ; une coopération est indispensable avec le MINFOF. Un agent de surveillance contrôle les limites des UFA et informe les autorités concernées et la direction générale Wijma de chaque irrégularité.

3.5 Traçabilité des produits forestiers

La traçabilité de l'origine des produits forestiers fait partie intégrale de la certification. Un système étanche pour prouver qu'un produit est originaire d'une forêt certifiée (FSC / OLB) et qu'il est produit en concordance avec toutes prescriptions légales, est l'une des exigences principales de la certification.

Le système de traçabilité est connu mondialement comme «Chain of Custody » en anglais.

La société utilise des numéros uniques de prospection, du numéro de DF10 et du numéro unique de scierie pour assurer le système de traçabilité de ces produits.

3.6 Clôture des assiettes de coupe

Un suivi spécial est dédié au contrôle de qualité des ouvrages et de la fermeture des assiettes.

- Avant de clôturer une assiette de coupe il est nécessaire de faire un dernier contrôle.
- Récupération de toute ordure et déchet, câbles, filtres, etc. des parcs et des bords des routes.
- Ponts, buses, dalots temporaires et berges, passages par le lit des cours d'eau à enlever (restauration des cours d'eau !).
- Assurer le passage d'eau par les ponts, buses et dalots permanents
- Vérification de repères en GPS de tous points d'importance (routes, parcs, ponts, buses, bifurcations, carrefours, etc.).
- Blocage des routes principales à former jusqu'à la prochaine rotation par des fossés profonds ou des barrières.
- Les ouvrages routiers qui risquent de se dégrader dans quelques années seront détruits pour éviter tout blocage des cours d'eau.

3.7 Contrôle de qualité des ouvrages spéciaux dans l'assiette

L'exploitation forestière est accompagnée de travaux routiers. Ces travaux consistent entre autre en la création de ponts et de buses. Ces ouvrages peuvent après usage se dégrader et créer des dégâts considérables au niveau des ruisseaux et des rivières.

Il est donc important que ces ouvrages soient de qualité acceptable et garantis pour une durée minimum de vie. Dans le cas contraire il serait préférable de les enlever lors de la clôture de l'assiette de coupe.

Le contrôle de qualité des ouvrages est seulement pratiqué pour les routes d'approche des assiettes suivantes. Pour cette raison il est mieux d'enlever les ouvrages dans les assiettes où le passage n'est pas (ou plus) pratiqué.

3.8 Gestion des aires protégées

Ces aires sont protégées pour des raisons diverses ;

- Formations sensibles
- Formations à haute priorité de conservation
- Formation avec un rôle de tampon entre l'UFA et une aire protégée.

Leur gestion consiste en ;

- Restriction de l'accès : l'accès est interdit
- Délimitation : Une limite avec des panneaux signalant l'aire protégée est installée et surveillée, comme la limite.
- Non intervention : Aucune intervention n'est possible dans l'aire protégée.

3.9 Espèces protégées

3.9.1 Espèces commerciales protégées

Lors de l'élaboration des plans d'aménagement, des espèces ont été identifiées comme faiblement représentées dans la forêt. Ces espèces sont exclues de l'exploitation et sont protégées.

La gestion de ces arbres est particulière et les étapes à suivre sont les suivantes :

1. Lors de l'inventaire de l'assiette, ces arbres sont également inventoriés et reçoivent au moment du comptage un ruban bien visible et un numéro de prospection.
2. Sur la carte de prospection ces arbres sont également marqués.
3. Pendant l'exploitation ces arbres doivent être protégés de tout dégât. Ceci est facilité par leur ruban bien visible.
4. Ces arbres protégés sont localisés sur la carte d'inventaire d'exploitation afin savoir où ils se situent, et pour pouvoir produire des statistiques les concernant.

ESSENCE	NOM SCIENTIFIQUE
Acajou blanc	<i>Khaya anthotheca</i>
Ayous / Obeche	<i>Triplochytton scleroxylon</i>
Ebène	<i>Diospyros crassiflora</i>
Kotibé	<i>Nesogordonia papaverifera</i>
Moabi	<i>Baillonella toxisperma</i>
Aningré R	<i>Aningeria robusta</i>
Bubinga rouge	<i>Guibourtia demeusei</i>
Lotofa / Nkanang	<i>Sterculia rhinopetala</i>
Mukulungu	<i>Autranella congolensis</i>
Ekop léké	<i>Brachystegia zenkeri</i>
Ekop ngombé mamelle	<i>Didelotia unifoliolata</i>

Tableau 9 : Espèces commerciales protégées

3.9.2 Marquage des arbres d'avenir

Les arbres d'avenir sont les tiges dont le diamètre est compris entre 50cm et le diamètre d'abattage. Ils constituent les récoltes futures et sont protégés de fait par la loi forestière. Ces tiges d'avenir ne seront pas abattues.

Des mesures sont prises pour éviter de casser ces arbres lors de l'abattage. A cette fin ces arbres à l'aide d'un ruban de couleur. L'abatteur doit diriger la chute du sujet qu'il abat à proximité d'un arbre d'avenir dans une direction qui évite de la détériorer. Le débardeur suivra la direction donnée par son pointeur. Le pointeur indique un tracé en évitant les tiges d'avenir.

3.9.3 Semenciers

Dans une assiette de coupe pour chaque espèce exploitée des arbres sont indiqués comme semencier. Les arbres sont marqués avec un ruban et seront exclus de l'exploitation.

3.9.4 Espèces rares et endémiques protégées

Les études faites dans le cadre du Parc National Campo Ma'an ont produit une liste de plantes endémiques dans la zone, qui pourraient aussi être présentes dans l'UFA.

Des recherches seront menées avec des scientifiques pour connaître la distribution de ces espèces et l'éventuelle menace que fait peser sur elles l'exploitation forestière mécanisée.

La liste des espèces est dans le tableau ci-dessous :

Espèces de grande priorité de conservation Campo-Ma'an		
1	Begoniaceae	Begonia montis-elephantis
2	Celastraceae	Pristimera luteoviridis
3	Cyperaceae	Hypolytrum sp. nov. ined
4	Dichapetalaceae	Tapura tchoutoi
5	Euphorbiaceae	Afrotrewia kamerunica
6	Gramineae	Guaduella mildbraedii
7	Icacinaceae	Rhaphiostylis subsessilifolia
8	Lauraceae	Beilschmiedia cuspidata
9	Lauraceae	Beilschmiedia dinklagei
10	Loganiaceae	Strychnos canthioides
11	Melastomataceae	Calvoa calliantha
12	Melastomataceae	Calvoa stenophylla
13	Moraceae	Dorstenia dorstenioides
14	Moraceae	Dorstenia involuta
15	Orchidaceae	Bulbophyllum alinae
16	Orchidaceae	Podandriella batesii
17	Orchidaceae	Polystachya letouzeyana
18	Podostemaceae	Ledermanniella annithomae
19	Podostemaceae	Ledermanniella batangensis
20	Podostemaceae	Ledermanniella bosii
21	Podostemaceae	Ledermanniella kamerunensis
22	Podostemaceae	Ledermanniella linearifolia
23	Podostemaceae	Ledermanniella variabilis
24	Rubiaceae	Psychotria aemulans
25	Rubiaceae	Psychotria batangana
26	Rubiaceae	Psychotria dimorphophylla
27	Rubiaceae	Psychotria oligocarpa
28	Sapindaceae	Deinbollia macroura
29	Sapindaceae	Deinbollia mezilii
30	Sterculiaceae	Scaphopetalum acuminatum
31	Sterculiaceae	Scaphopetalum brunneo-purpureum
32	Violaceae	Rinorea campoensis

Tableau 10 : Espèces de priorité de conservation .

3.10 Le traitement des déchets

Sur les différentes implantations de la société Wijma Cameroun SA des déchets sont produits lors de différentes activités. Actuellement nous pouvons identifier les déchets suivants :

- Sciure et bois
- Huiles et filtres à huile
- Batteries et piles
- Déchets chimiques
- Pneus
- Mitraille et autres déchets métalliques
- Déchets ménagers
- Déchets médicaux

Wijma est en recherche continue pour des méthodes appropriées pour pouvoir se débarrasser de ses déchets.

La description des démarches à suivre est basée sur une analyse des sources de déchets, les possibilités actuelles de réduire la quantité produite et les possibilités de décharge satisfaisante sur le plan environnemental. Les déchets sont analysés dans le tableau ci-dessous :

Type	Origine	Possibilité de réduction	Méthode	Réutilisation	Décharge
Sciure et bois	Production bois en forêt et à la scierie	Augmentation du rendement	Collecte lieux centralisés (scierie)	Production charbon / chaleur / électricité	Brûlis / pourriture en forêt
Huiles et filtres à huile	Production bois en forêt et transport	Rendement	Collecte lieux centralisés	Possible mais pas pertinent	Destruction à Douala
Batteries et piles	Production bois en forêt, transport, ménages	Rendement	Collecte lieux centralisés	Plomb peut être réutilisée	Destruction à Douala
Déchets chimiques	Production bois en forêt et à la scierie	Rendement / alternatives	Appliquer toujours le minimum nécessaire / formation Collecte lieux centralisés	Pas possible	Destruction à Douala
Pneus	Production bois en forêt et transport	Rendement	Collecte lieux centralisés	Fabrication des silentbloks ou des autres produits	Destruction à Douala
Mitraille et autres déchets métalliques	Production bois en forêt et transport	Rendement	Collecte lieux centralisés	Vente pour usines de sidérurgie	Sidérurgie
Déchets ménagers	Bases vie / parcs forêt	Sensibilisation	Collecte lieux centralisés	Pas possible	Brûlis et décharge
Déchets médicaux	Infirmeries		Collecte dans boîte sécurisée à l'infirmier Bidou	Pas possible	Destruction par société spécialisée à Douala

Tableau 11 : Analyse des déchets

Comme indiqué une bonne gestion des déchets débute avec la réduction de leur production ou utilisation.

Les sources des divers déchets ont été analysées dans le tableau ci-dessus. Il en ressort que beaucoup de déchets sont produit pendant les phases de récolte et transformation de bois. Leur production peut être diminué par l'augmentation de rendement des diverses activités. Ceci va ensemble avec les coûts de production et la société a donc tout intérêt de surveiller les points suivants :

Batteries, pneus, huiles, câbles :

- Kilomètres de route par m³ de bois produits
- Kilomètres de piste de débardage par m³ de bois produits

Produits chimiques

- Temps que les grumes restent avant transport et transformation

Sciure et bois

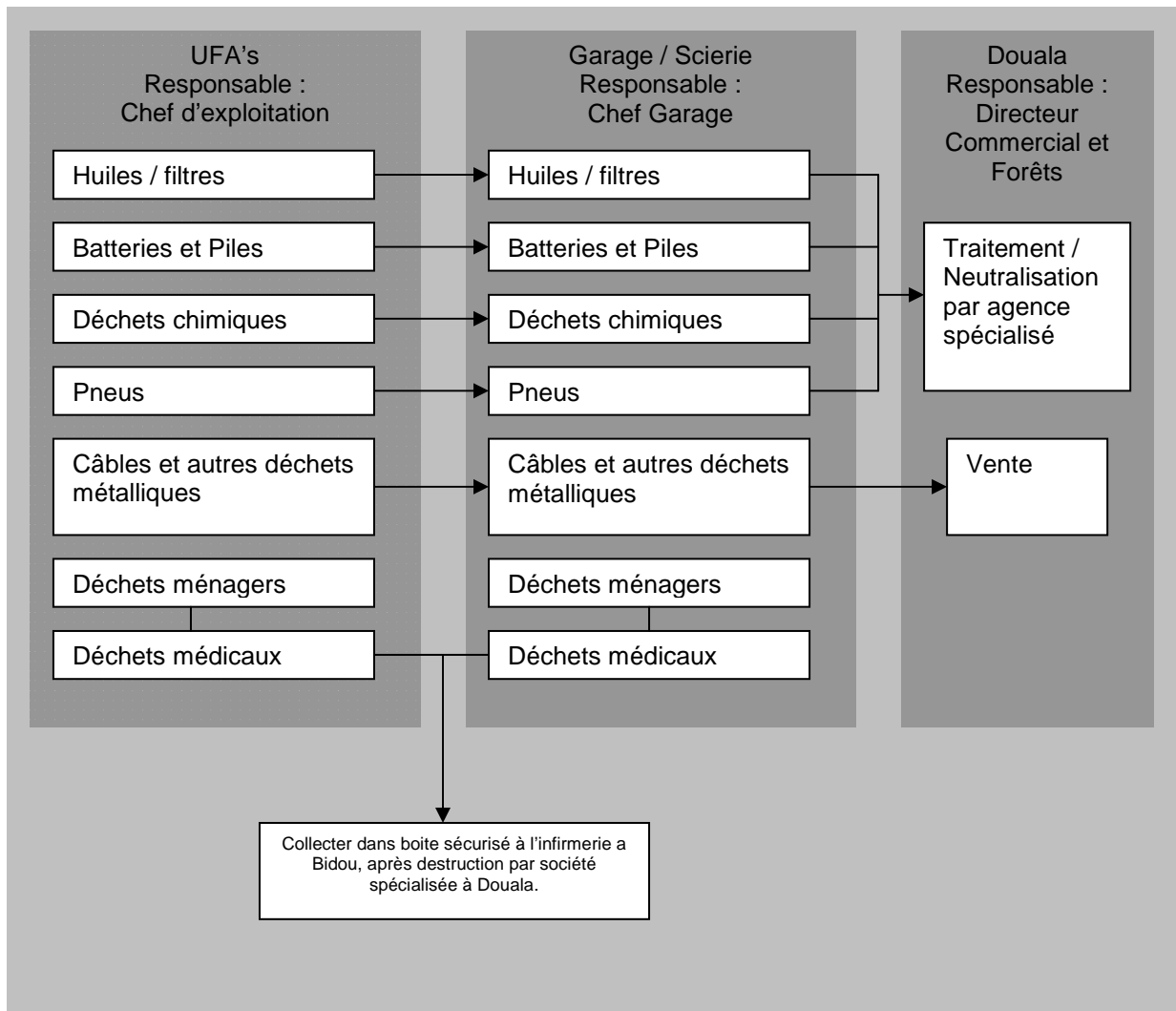
- Rendement matière grumes et sciages

Les déchets ménagers et médicaux sont liés à la présence humaine. Ils sont donc très difficiles à éviter. Pourtant la sensibilisation des personnes peut attirer l'attention à la salubrité de leurs lieux d'habitation et de travail et montrer comment la quantité des déchets peut être réduite.

Pour certains produits des alternatives existent et sont à étudier. Elles ne pourront pas être appliquées à tous les niveaux de l'entreprise, car cela peut dépendre de l'accessibilité entre autres à l'électricité.

Malgré l'effort pour réduire les quantités de déchets à traiter, il faut cependant les évacuer. Voir l'organigramme ci-dessous.

Figure 4 : Organigramme pour la collecte des déchets



3.11 Produits toxiques utilisés

L'entreprise utilise des produits chimiques qui contiennent des matières actives toxiques, notamment pour le traitement du bois. Elle prête une attention particulière aux conditions de stockage, d'utilisation et de traitement des contenants de ces substances.

La société Wijma Cameroun poursuit également l'objectif de pouvoir s'affranchir de l'utilisation de produits polluants dans la mise en œuvre de ses activités. A ce titre elle recherche en permanence des alternatives plus écologiques.

Wijma Cameroun vise à utiliser la quantité minimale de produits néfastes pour l'environnement et cherche continuellement des alternatives plus écologiques.

Une procédure spécifique concernant le traitement des bois (Proc Syst. n° 13 / Utilisation du Sarpagrum) existe.

D'autres produits chimiques sont consommés par les machines de la société. Outre le rejet sous forme de gaz dans l'atmosphère, dont l'entreprise est consciente, les produits pétroliers peuvent présenter un danger pour l'environnement dans le dépotage, le stockage et le transport. Il s'agit :

- des carburants (gasoil, super),
- des lubrifiants (huile moteur, huile de tronçonneuse).

L'entreprise maîtrise le stockage, transport et dépotage des carburants et évite toutes fuites sur le sol et les eaux par des dispositifs adaptés sur site.

4 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE WIJMA CAMEROUN

4.1 Information des ouvriers

La gestion de la société concerne les divers niveaux d'exécution. Pour cette raison il est indispensable que les employés soient bien informés sur les sujets les concernant.

Pour tenir informés les ouvriers, Wijma Cameroun a élaboré un plan de communication. Ce plan de communication utilise plusieurs moyens de communication pour s'assurer que l'information parvienne aux intéressés.

Les moyens disponibles sont les suivants :

- Réunions
- Lettres directes
- Messages à passer à travers les Délégués du personnel
- Annonces au panneau d'affichage

Les moyens à utiliser sont choisis en fonction de la nature du message. Dans le diagramme ci-dessous, la façon de communiquer est expliquée.

4.1.1 Formation des employés

Le personnel qualifié est essentiel pour fabriquer des produits de bonne qualité. Depuis la première formation à l'abattage contrôlé en 1995, plusieurs missions de formation sont passées chez Wijma Cameroun pour améliorer les capacités des employés. Maintenant que les formations ont prouvé ce qu'elles peuvent apporter aux sociétés d'exploitation et de transformation, le souhait existe d'améliorer les capacités sur plusieurs niveaux.

Equipements de sécurité

Afin d'éviter des accidents Wijma a adopté des consignes de sécurité claires. En forêt les employés sont obligés de porter des bleus de travail, un casque et des bottes ou chaussures de sécurité. A la scierie les ouvriers portent des bleus de travail et des chaussures ou des bottes de sécurité. Pour les traiteurs de bois des consignes spéciales s'appliquent.

4.1.2 Traitement des blessures et accidents de travail

La nature des travaux d'exploitation forestière et la transformation de grumes peuvent entraîner des accidents graves. Un plan de secourisme est élaboré pour la société WIJMA CAMEROUN pour réagir de façon adéquate en cas d'accident grave. L'objectif sera de stabiliser le blessé pour pouvoir l'amener à l'hôpital.

La législation camerounaise prévoit au sein des sites d'implantation des entreprises des comités d'hygiène et de sécurité au travail. Ceci est validé par l'Arrêté 039/MTPS/IMT. Egalement dans le cadre de cet arrêté des personnes formées en secourisme doivent à tout moment être présent au travail. Une boîte de secours est disponible sur les sites avec une note explicative sur les premiers secours à administrer.

Tenue de statistiques sur les accidents

Pour pouvoir améliorer les lieux de travail et les équipements de travail, des statistiques doivent être tenues sur la fréquence et la nature des accidents. Bien que les blessures et accidents soient traités à des niveaux divers (sur place, infirmerie et hôpital) un effort doit être fait pour générer des statistiques sur les accidents de travail. Sur base de ces statistiques des lieux où des activités à haut risque peuvent être identifiées et des mesures appropriées peuvent être prises.

4.2 Information des populations

L'information des populations est un sujet très sensible. Un comité a été créé pour assurer l'information des populations : ce comité s'appelle « le comité de suivi ».

Le comité de suivi a été créé en juin 2004. Il doit s'occuper des activités ci-après à l'intérieur de l'UFA :

- Informer et sensibiliser les populations sur le plan d'aménagement de l'UFA ;
- Faciliter les partages et échanges d'informations entre les villages ;
- Recueillir, analyser, sélectionner les doléances des populations pour les adresser à qui de droit ;
- Identifier et formuler des projets pour la région à soumettre aux bailleurs ;
- Arbitrage en cas de conflit concernant l'UFA ;
- Suivi de la mise en œuvre du cahier de charge ;
- Programmation des activités ;
- Evaluation des activités planifiées.

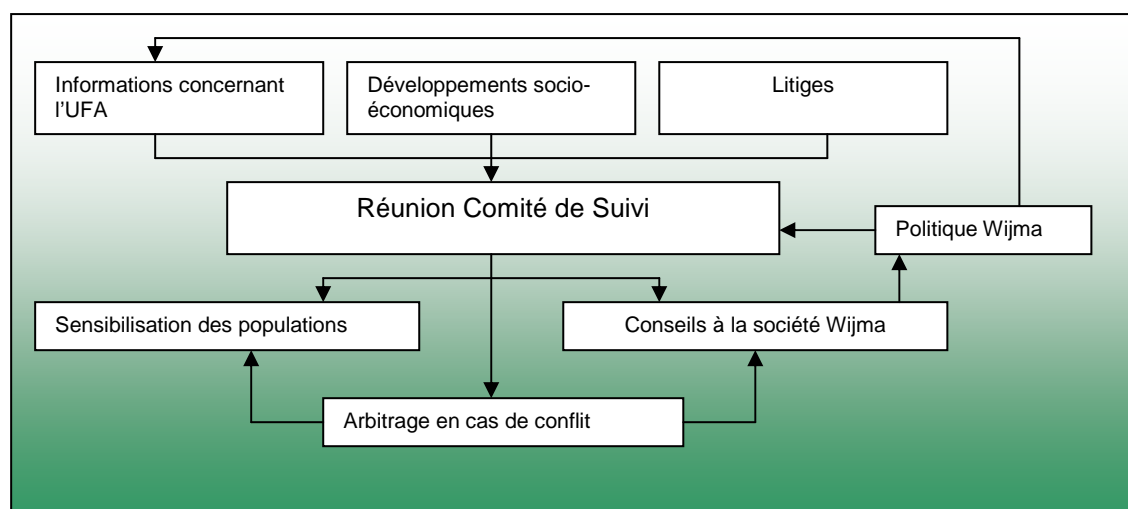
4.2.1 Composition du comité de suivi

Les participants ont adopté que le comité sera placé sous la tutelle du Sous Préfet de Ma'an. Quant à la composition elle-même, les membres du comité proviendront des structures ci-après :

- Le Maire ou son représentant (1) ;
- Les représentants des populations (18) ;
- Les représentants ONG actifs dans la région (1) ;
- Le représentant de la société WIJMA (1) ;

Soit au total 21 personnes / membres

4.2.2 Fonctionnement du comité



Le schéma ci-dessus précise les relations entre le comité de suivi, les événements sociaux et la société Wijma. Pour Wijma le comité joue un rôle important comme intermédiaire entre les populations et la société.

Ainsi les informations concernant l'UFA peuvent facilement être disséminées sans devoir expliquer les faits à chaque individu. De l'autre côté les populations, à travers ce porte parole, ont plus facilement accès à l'exploitant. Lors des réunions les doléances et succès sont discutés et partagés.

4.2.3 Arbitrage par le comité de suivi

Dans le cas de certains conflits, le comité de suivi peut arbitrer. Ceci est le cas si des compensations ne sont pas payées ou sont jugées non conformes.

La décision du comité de suivi peut être cherché dans les cas où la société ou un individu pensent ne pas pouvoir apporter une solution à un problème. Dans le cas où un plaignant n'est pas satisfait de la décision du comité de suivi, sa dernière solution est l'appel en cours de justice.

4.3 Résolution des conflits

Tout champs d'interaction humaine crée un environnement dans lesquelles les conflits peuvent se créer. Malgré le fait que la société Wijma fait beaucoup d'effort pour éviter des conflits, ils sont parfois difficiles à éviter. Wijma a prévu plusieurs procédures pour répondre aux droits des populations de la zone d'emprise de l'UFA.

4.3.1 Classement des plaintes

Les plaintes reçues doivent être stockées dans des chronos spéciaux.

4.3.2 Contrat du concerné

Pour s'assurer que la plainte est bien comprise le concerné doit être contacté. Il est possible que cette prise de contact donne en partie une solution. Dans le cas où la solution est présentée immédiatement et verbalement un petit rapport doit être inclus dans le chrono pour expliquer que la plainte a été résolue et quelle solution a été apportée.

4.3.3 Incapacité de résolution directe

Dans le cas où la plainte persiste après la prise de contact, il est nécessaire d'évaluer pourquoi une solution ne pouvait pas être apportée.

Il est important de déterminer quelle est la cause de la plainte et quelle solution est envisageable. Dans le cas où la société ne peut apporter de solution, cette situation doit être expliquée au concerné et les options suivantes discutées. Deux options sont envisageables ;

- Un intermédiaire peut être contacté pour assister à la résolution du problème, ou
- Un appel peut être fait en cours de justice.

La préférence est d'arranger les problèmes directement ou à l'aide d'un intermédiaire.

4.4 Calcul des compensations pour dégâts de plantations

4.4.1 Introduction

L'exploitation forestière dans des régions habitées en Afrique peut entraîner des réclamations ou même des conflits en cas où des dégâts sont causés aux biens des tiers. L'objectif de Wijma Cameroun est d'éviter les dégâts aux biens des tiers.

Lorsqu'il s'avère nécessaire qu'une exploitation forestière touche aux biens des tiers, les démarches suivantes sont à entreprendre par l'entreprise forestière. Aucun travail ne sera entrepris par l'entreprise sur le territoire du concerné sans que l'accord ne soit dûment signé dans la mesure où les dégâts aient pu être prévus à l'avance.

1. Identification du concerné
2. Identification de son titre sur le terrain
3. Identification de l'ampleur possible des dégâts
4. Explication du barème à utiliser pour les calculs
5. Négociation sur la valeur des dégâts
6. Documentation de l'accord, dûment signée par les parties et des témoins valables en droit
7. Documentation du lieu concernée par l'accord sur carte, dûment signées par les parties concernées et par les témoins.

En cas de dégâts imprévus

Malgré tous les soins que prend la société Wijma des dégâts imprévus peuvent être engendrés. Dans les cas où ceci arrive, une compensation est élaborée comme dans le cas où les dégâts étaient prévus. Un état des lieux doit être fait au plus vite possible avec le propriétaire.

Celui-ci peut contester le constat et revendiquer des compensations autres que prévu par le barème appliqué. Dans ce cas la démarche pour la gestion des conflits est appliquée.

4.4.2 Témoins

Le choix des témoins valables en droit est impératif pour le bon déroulement d'un accord. Il faut chercher une personne qui ne peut pas profiter de l'accord. Un témoin est indispensable pour valider l'accord. Si seulement les parties concernées signent, des réclamations pourront suivre. Un accord sans témoins n'est pas valable en droit. Le témoin ne peut pas être membre de la famille du bénéficiaire, ni un employé de la Société. Le chef de village reste un témoin privilégié pour tous les habitants.

4.4.3 Traitement d'une plainte

Malgré une bonne documentation des accords, les différences d'observation ou d'opinion peuvent engendrer des plaintes. Surtout l'amalgame des parties tiers dans les accords entre la société et les personnes privées peuvent constituer des sources de conflits. Pour prévenir ces conflits, il est nécessaire de tenir une bonne documentation de tous les accords signés. Le fait de tenir un registre des accords avec leur cartographie et la vérification des droits fonciers peut éviter les disputes.

Dans le cas où le registre ne convaincrat pas le plaignant, un formulaire standardisé serait à remplir pour bien documenter ce cas :

- la nature et l'ampleur de la plainte,
- les personnes concernées,
- le numéro de l'accord qui est à l'origine de la plainte
- les propositions de résiliation données par le plaignant.

4.4.4 Analyse d'une plainte

Avec l'accord d'origine et le formulaire de la plainte, une analyse du bien fondé de la plainte peut être effectuée. Une copie des deux sont envoyées à la direction pour être analysées, l'obligeant de communiquer une décision dans les deux semaines qui suivent le dépôt de la plainte.

4.4.5 Non résolution

Comme dernière possibilité pour la résiliation des conflits il est possible de faire appel à un comité multidisciplinaire pour analyser le problème sur le terrain en question. Cette procédure est à éviter car elle est coûteuse et elle n'a pas toujours une suite favorable pour les plaignants où la Société.

4.4.6 Comité d'analyse en cas de non résolution du conflit

- Représentant MINAGRI
- Représentant MINFOF
- Représentant Société
- Bénéficiaire
- Autorités administratives

4.4.7 Rapport final

Le résultat de l'enquête du comité d'analyse est final. En aucun cas on peut dévier de leur résolution. Les paiements (le cas échéant) s'effectueront dans le délai le plus bref après le rapport final.

4.5 Plan des investissements sociaux

Wijma investit sur le plan social de la façon suivante :

- Information et sensibilisation des populations et des employés
- Investissement réel par réalisation sociale dans l'infrastructure de la localité de l'UFA 09-024